



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 59060

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les préoccupations exprimées par les responsables des associations de soins et de services à domicile, relatives à l'insuffisance des moyens humains et budgétaires mis à leur disposition pour mener à bien les missions d'utilité sociales qui sont les leurs. En effet, chaque année ces associations soignent et aident dans les actes de la vie courante des milliers de personnes âgées, malades ou handicapées qui souhaitent être maintenues à leur domicile, tout en tenant compte de leurs souhaits, de leur niveau de capacité physique et psychique, de leurs habitudes de vie et du respect de leur individualité. Ces associations sont indispensables à un nombre grandissant de personnes dépendantes, compte tenu de l'évolution démographique du pays. Or, les difficultés financières et de recrutement qu'elles connaissent mettent en péril leur devenir même. Cette situation est incompréhensible compte tenu de la volonté du Gouvernement d'améliorer la prise en charge et les conditions de vie des personnes âgées dépendantes. C'est pourquoi il lui demande de lui préciser les mesures qu'elle entend prendre pour donner au secteur d'aide à domicile les moyens d'assurer sa mission.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59060

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mars 2001, page 1604